

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 24 avril 2023 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Brisebois, Patrice, personnel cadre	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Lord, Robert, personnel professionnel	X	
Marcotte, Mylène, membre de la communauté	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté		X
Pineda, Christian, parent d'élève		X
Turcotte, Pascal, membre de la communauté		X
Vaillancourt, Chantal, personnel enseignant	X	
Vaillancourt, Myriamme, parent d'élève	X	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Roussel, Catherine, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Goyette, Annie, directrice adjointe	X	
Services		
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur des Services éducatifs	X	
Mongeon, Maxime directeur adjoint des Services éducatifs		X
Boissonneault, Lucie directrice du Service des ressources financières		X
Lacoste, Louise directrice du SEAFPE		X
Sabourin, Marie-Chantale directrice adjointe du SEAFPE		X
Roy, Annabelle, directrice adjointe BGSS		X

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé est adopté tel qu'il apparaît ci-après.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 13 février 2023
- 1.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 3 avril 2023

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points pour information

- 3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :
 - Président du conseil d'administration
 - Comité des ressources humaines (20 février)
- 3.2 Rapport du directeur général

Points de décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)

- 4.1 Compte de dépenses du directeur général

Points de décision nécessitant une présentation

- 5.1 Huis clos – Rapport du protecteur de l'élève, plainte

Autres

- 6.1 Varia
- 6.2 Huis clos

CA 2022-2023 numéro 074

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 février 2023 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2022-2023 numéro 075

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 3 avril 2023 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2022-2023 numéro 076

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

POINTS POUR INFORMATION

3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Président du conseil d'administration**
Monsieur François-Hugues Liberge transmet certaines informations aux membres.
 - **Comité des ressources humaines (20 février 2023)**
Madame Danielle Coallier, présidente du comité des ressources humaines, fait état des travaux du comité.
-

3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucun point d'information n'est présenté.

POINTS POUR DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)

4.1 COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE les comptes de dépenses du directeur général au montant de 28 \$ en date du 1^{er} mars 2023 payable à la Banque Nationale du Canada, et au montant de 800 \$ payable à M. Yves Michel Volcy, soient acceptés.

CA 2022-2023 numéro 077

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

HUIS CLOS

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 36.

CA 2022-2023 numéro 078

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Danielle Coallier prend son siège à 18 h 38.

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 18 h 54.

CA 2022-2023 numéro 079

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE, PLAINTE

ATTENDU la plainte déposée au protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval le 5 décembre 2022 par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution, qui a pour objet de contester le classement de leur enfant en 2^e année du primaire à l'école de l'Équinoxe et de demander une reprise de la 1^{ère} année;

ATTENDU les travaux et analyses du protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève du 10 mars 2023 et son avis à l'effet que la plainte est non fondée;

Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :

QUE le conseil d'administration prenne acte du rapport et de l'avis du protecteur de l'élève à l'effet que la plainte n'est pas bien fondée;

QUE les suivis requis soient effectués pour faire suite aux recommandations du protecteur de l'élève, quant à l'évaluation psychologique et au soutien nécessaire pour assurer la réussite scolaire de l'élève.

CA 2022-2023 numéro 080

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

6.2 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est requis.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 57.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale